



# L'ORGANISATEUR DE CONCERTATION (OC)

## L'Organisateur de Concertation, c'est qui ?

L'Organisateur de Concertation est un professionnel social-santé qui intervient dans les situations les plus complexes. Il entre en relation avec la personne et son réseau afin d'organiser la concertation.

Il ne fait pas partie du réseau déjà en place autour de la personne. Il est au service de la personne accompagnée et agit comme son porte-parole vis-à-vis du réseau.

## Dans quel cadre intervient l'Organisateur de Concertation ?

L'OC est mobilisé dans les **concertations cliniques multidisciplinaires**. Il s'agit est un dispositif d'accompagnement qui organise la rencontre entre la personne accompagnée, ses proches et son réseau de soutien. Son but est d'offrir l'opportunité à tous les acteurs de se s'accorder autour d'un plan d'accompagnement individualisé, en cohérence avec les objectifs de la personne.

*Caractéristiques de la concertation soutenue par Brusano :*

- Intervention d'un organisateur de concertation
- Présence de la personne accompagnée lors de la concertation
- Financement des professionnels participants à la concertation et gratuité du dispositif pour l'utilisateur

## Le rôle de l'Organisateur de Concertation

- Commence par discuter avec la personne concernée pour cerner ses objectifs et identifier son réseau
- Contacte tous les acteurs pour expliquer le dispositif
- Organise la concertation
- Assure le suivi, en collaboration étroite avec un référent du plan d'accompagnement identifié au préalable, afin de détecter la nécessité d'organiser une nouvelle concertation.

La mise en œuvre du plan d'accompagnement individualisé, établi au terme de la concertation avec tous les acteurs, n'est pas du ressort de l'organisateur de concertation. Il revient au référent du plan d'accompagnement d'en assurer le suivi.

## Quand faire appel à un Organisateur de Concertation ?

L'intervention d'un OC s'avère nécessaire pour les situations les plus complexes, lorsque seul le rassemblement des acteurs (en ce compris la personne accompagnée) autour de la table semble pouvoir débloquer la situation.

## Pour qui et selon quelles conditions ?

Pour bénéficier de l'intervention d'un Organisateur de Concertation, la personne :

- Doit vivre en région bruxelloise
- Etre majeure
- Avoir un réseau de soutien existant, en ce compris de professionnels
- Elle ne doit pas nécessairement être en ordre d'assurabilité

La demande peut être faite par la personne elle-même, un aidant, un professionnel social-santé. L'intervention est gratuite pour la personne. La participation des professionnels est rémunérée. Le nombre de concertations est déterminé par l'organisateur, sur base des besoins identifiés.

## Rôle de Brusano

Brusano soutient la mise en place de la fonction d'OC sur le territoire bruxellois. Elle identifie les OC, finance les prestations, fait connaître le dispositif auprès des acteurs social-santé, organise la formation et des rencontres périodiques entre les OC pour les soutenir dans leur pratique.

